

Questions au Feuilleton

[Français]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai également une pétition de Canadiens, en provenance de Montréal en particulier, qui se prévalent de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que cette honorable Chambre y portera remède, et qui déclarent humblement que les monopoles accordés aux compagnies pharmaceutiques innovatrices ne permettront pas la concurrence des produits pharmaceutiques génériques moins dispendieux, résultant en une augmentation du prix des médicaments pour les consommateurs et consommatrices canadiens, en une réduction sérieuse de la possibilité pour nombre de gens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin, et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets affecteront directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux privés, que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets sont un autre bon exemple de concessions du gouvernement canadien aux États-Unis dans les négociations pour des ententes privées d'échange au détriment des consommateurs et consommatrices moyens. A ces causes, ils demandent humblement que le Parlement rejette ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments pour les Canadiens et Canadiennes.

[Traduction]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux pétitions à la Chambre. La première porte la signature de quelque 300 citoyens de Regina, la cité reine des plaines. Les signataires, qui tous résident au Canada, se prévalent de leur droit de présenter un grief commun. Ils déclarent que les propositions du gouvernement fédéral visant à modifier la Loi sur les brevets relativement aux médicaments d'ordonnance vont entraîner une hausse du prix des médicaments pour les consommateurs canadiens, ce qui va restreindre considérablement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin; ce projet du gouvernement fédéral va également faire augmenter le coût des programmes provinciaux de soins de santé. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rejeter ces propositions qui forceraient les Canadiens à payer plus cher les médicaments d'ordonnance.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui me vient de Canadiens de Calgary, en Alberta, autre ville charmante voisine de Regina. Les pétitionnaires affirment que le transport est un monopole naturel sans réglementation économique et que la réforme économique ou réglementaire ou de déréglementation de l'envergure envisagée par le gouvernement dans le projet de loi C-18 va sans raison plonger l'industrie du transport dans le chaos, amener une dégradation inacceptable des normes de sécurité ainsi que la diminution de la qualité, des types et de la fréquence de la desserte. En conséquence, les pétitionnaires demandent au

Parlement de faire retirer par le gouvernement le projet de loi C-18 et de conserver la commodité et les besoins du public comme éléments fondamentaux de l'élaboration des politiques de transport.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 47.

[Texte]

LA SUBVENTION ACCORDÉE À BAIE VERTE MINES INC.

Question n° 47—**M. Kaplan:**

Le gouvernement a-t-il accordé une subvention de 19 200 000 \$ à la société *Baie Verte Mines Inc.*, afin de lui permettre de s'acquitter de sa dette envers la Couronne et, le cas échéant, pourquoi le gouvernement a-t-il choisi d'accorder une subvention plutôt que de simplement radier la dette?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion Industrielle régionale): Quoique la subvention n'ait pas encore été versée, le gouvernement a l'intention d'accorder la somme de 19 200 000 \$ à Baie Verte Mines Inc. pour lui permettre de rembourser ses dettes envers l'État. Cet article fait partie du Budget des dépenses supplémentaires «A» de 1986-1987 et ce paiement devra faire l'objet d'une autorisation du Parlement en vertu de la *Loi n° 3 de l'année 1986-1987 portant affectation de crédits.*

Le gouvernement suit cette méthode puisqu'il n'existe pas d'autre moyen qui permette la remise directe de cette dette. Bien que la *Loi sur l'administration financière* permette d'effectuer une remise des dettes, les dispositions relatives aux crédits de la Loi ne s'appliquent qu'aux sociétés d'État. Compte tenu de cette situation, la provision d'une subvention semblait être la meilleure ligne de conduite à suivre.

Il faut souligner que le Comité du Sénat sur les Finances publiques a considéré que la situation existante selon laquelle la remise de dettes est autorisée pour les sociétés d'État mais non pour les dettes de particuliers ou d'entreprises privées, était inappropriée. Dans son rapport sur le Budget des dépenses supplémentaires (C) qu'il a déposé devant le Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986, le Comité a déclaré que:

Le comité croit qu'en vertu du principe de l'équité, les particuliers et les sociétés privées devraient avoir les mêmes droits que les sociétés d'État en ce qui a trait à la renonciation de dettes, et que le gouvernement devrait envisager ce changement lorsque la *Loi sur l'administration financière (LAF)* fait l'objet d'une révision législative.

Au cours d'une autre comparution devant le Comité (23 avril 1986), le Président du Conseil du Trésor précisait que: «... la proposition est très logique et j'étudierai cette question en profondeur. J'ai demandé à mes agents de l'étudier et de formuler des recommandations à l'intention du gouvernement, lorsque la LAF fera de nouveau l'objet d'une refonte.»

[Français]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.